

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 mars 2023

Délibération ou arrêté n° 10

Date de convocation :
20/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Affectation du résultat de
l'exploitation de l'exercice
2022 - Commune

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
31/03/2023

Et publication et notification
du 03/04/2023

L' an deux mille vingt trois, le vingt – sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Etaient excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Etaient absentes : Mme Laure Lambert
Mme Angéline Darras

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	471 786,28 €	0	-511 357 €	- 39 570,72 €
FONCT	603 636,32 €	0	116 019,29 €	719 655,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 080-218001782-20230327-102023-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		680 084.89€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :		39 570,72 €
Report ligne 001		-39 570,72€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président

Thierry Linéatte